

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2500**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Coordination urbaine générale des travaux et chantiers sur le périmètre du projet urbain Part-Dieu -
Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2500**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Coordination urbaine générale des travaux et chantiers sur le périmètre du projet urbain Part-Dieu - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n°2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Depuis janvier 2010, la Communauté urbaine de Lyon élabore une stratégie de développement du quartier de la Part-Dieu dans le 3° arrondissement de Lyon, territoire hautement emblématique et symbolique de développement de la métropole lyonnaise.

Un plan-guide élaboré par le groupement pluridisciplinaire piloté par l'Agence d'architectes-urbanistes (AUC) matérialise le projet urbain dans lequel doivent s'inscrire toutes les opérations engagées ou à l'étude.

Ce projet, qui va se dérouler sur 15 à 20 ans, prévoit le développement de 950 000 mètres carrés de SHON sur un périmètre représentant 135 hectares.

D'ores et déjà, de nombreuses opérations sont engagées ou en projet pour une production d'environ 300 000 mètres carrés de SHON de début 2010 à début 2014 démontrant que le projet urbain est déjà largement en marche.

La Communauté urbaine souhaite que tous les chantiers se réalisent en site occupé sans porter atteinte au fonctionnement normal du quartier et notamment les déplacements, cycles et piétons en priorité.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un prestataire dont la mission sera de coordonner l'ensemble des chantiers à l'œuvre sur le périmètre Part-Dieu ; le prestataire sera chargé de veiller à la bonne réalisation des chantiers, d'établir et de mettre à jour périodiquement les documents de coordination générale (les plannings généraux, les cahiers de phasage, les plans guides d'installation des grues et des installations de chantier, etc.) et d'animer des réunions de coordination générale (Mission Part-Dieu, constructeurs, ville de Lyon, Communauté urbaine, concessionnaires, organismes de sécurité, etc.) et participer à la mise en œuvre de la communication de chantier et lui trouver une cohérence d'ensemble.

Le présent dossier concerne la coordination urbaine générale des travaux et chantiers sur le périmètre du projet urbain Part-Dieu, dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification. Le marché comporte un engagement minimum de commande de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2011, a classé les offres et choisi l'offre de l'entreprise INGEROP pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum de commande de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la coordination urbaine générale des travaux et chantiers sur le périmètre du projet urbain Part-Dieu à Lyon 3° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise INGEROP pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans d'un montant minimum de commande de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC pour la durée du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération n° 0978.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.